

Etat descriptif et état des charges

suivant l'annexe aux conditions de vente déposées le 03.10.2024

pour l'immeuble appartenant à Monsieur Jacques Michel, Chemin de Verdan 20, 1615 Bossonnens

Date des enchères : mardi 3 décembre 2024, à 14h00, en salle du Tribunal d'arrondissement, avenue de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis

I. Description et estimation de l'immeuble et des accessoires

1. COMMUNE DE BOSSONNENS "Chemin de Verdan"

Article RF 399, plan feuille 10, en nature de :

- Atelier , no d'ass. 20, 308 m2
- Autre surface à revêtement dur, 1756 m2
- Surface totale 2064 m2, mensuration fédérale

SERVITUDES AFFIRMATIVES :

Néant

CHARGES FONCIERES AFFIRMATIVES :

Néant

Estimation de l'office, selon rapport de l'expert : Fr. 850'000.-

VENTE REQUISE PAR : créancier titulaire d'une hypothèque légale privilégiée et divers créanciers saisissants

POURSUITES NO : 685221 et divers

II. Etat des Charges

A. Créances garanties par gage immobilier

N°	Créanciers et titres de créance	Montant des éléments de la créance	Montant total de la créance	A déléguer à l'adjudicataire	A payer en espèces
	<u>HYPOTHEQUES LEGALES DE DROIT PUBLIC PRIVILEGIEES :</u>				
1.	<p>COMMUNE DE BOSSONNENS 1615 BOSSONNENS</p> <p>Hypothèque légale de droit public privilégiée garantissant une créance de <u>Fr. 4'111.95</u> Grève l'immeuble désigné dans l'état descriptif.</p> <p><u>Créances garanties selon production :</u></p> <p>Contribution immobilière 2023 259.50 Contribution immobilière 2024, base 2023 259.50 Taxes communales 2023 et 2024 3'442.75 Intérêts dus jusqu'au jour de la vente 150.20</p>				
			4'111.95	---	4'111.95
2.	<p>SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS Rue Joseph-Piller 13 Case postale 1701 FRIBOURG</p> <p>Hypothèque légale de droit public privilégiée garantissant une créance de <u>Fr. 4'708.15</u> Grève l'immeuble désigné dans l'état descriptif.</p> <p><u>Créances garanties selon production :</u></p> <p>PP : Impôt cantonal 2022 1'562.70 PP : Impôt cantonal 2023 1'634.00 PP : Impôt cantonal 2024 1'511.45</p>				
			4'708.15	---	4'708.15
3.	<p>ECAB ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BATIMENTS Maison-de-Montenach 1 CP 486 1701 FRIBOURG</p> <p>Hypothèque légale de droit public privilégiée garantissant une créance de <u>Fr. 341.3</u> Grève l'immeuble désigné dans l'état descriptif.</p> <p><u>Créance garantie selon production :</u></p> <p>Prime annuelle 2022 341.30</p>				
			341.30	---	341.30
	A reporter :		9'161.40		9'161.40

II. Etat des Charges

A. Créances garanties par gage immobilier					
N°	Créanciers et titres de créance	Montant des éléments de la créance	Montant total de la créance	A déléguer à l'adjudicataire	A payer en espèces
	Report :		9'161.40		9'161.40
	<u>GAGES CONVENTIONNELS :</u>				
4.	ID. 015-1247 : cédule hypothécaire sur papier nominative, du 09.10.1987, du capital de CHF 100'000.00, intérêt maximum de 8,5 %, grève l'immeuble désigné sous no 1 de l'état descriptif en				
	Premier rang				
	<u>Maximum de la garantie :</u>				
	Capital	100'000.00	100'000.00		100'000.00
5.	ID. 015-1298 : cédule hypothécaire sur papier au porteur, du 09.10.1987, du capital de CHF 30'000.00, intérêt maximum de 8,5 %, grève l'immeuble désigné sous no 1 de l'état descriptif en				
	Deuxième rang				
	<u>Maximum de la garantie :</u>				
	Capital	30'000.00	30'000.00		30'000.00
	Le détenteur des cédules mentionnées aux points 4 et 5 n'a pas fait de production. Néanmoins, ces créances doivent être portées à l'état des charges, conformément à l'article 34 ORFI.				
	<u>HYPOTHEQUE LEGALE DE DROIT PUBLIC NON PRIVILEGIEES :</u>				
	Néant				
	Montant total des créances garanties par gages :		139'161.40	---	139'161.40

